

ABONNEMENT.

Saumur :	
En an. . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
En an. . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Octobre 1874.

## Chronique générale.

### LE DISCOURS DE M. LE DUC DECAZES.

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, vient de prononcer, au banquet qui lui a été offert par la chambre de commerce de Bordeaux, un discours dont on pourra apprécier l'importance par les extraits qu'on lira plus loin.

Après avoir constaté l'immense développement que le commerce français en général et celui de la Gironde en particulier doivent à la liberté commerciale inaugurée sous l'Empire par les traités de commerce, dont il n'hésite pas à se déclarer le partisan et l'admirateur, éloge peu suspect de partialité dans la bouche de l'orateur, M. le duc Decazes déclare que tous ses efforts tendront à ouvrir de nouveaux marchés à notre industrie, à notre commerce à notre agriculture.

Abordant ensuite la question de politique étrangère, M. le ministre des affaires étrangères a exposé dans ces termes la ligne de conduite qu'entend suivre le gouvernement dans ses relations extérieures :

La paix, le maréchal de Mac-Mahon, cet illustre et loyal soldat qui, pour sept ans, a pris charge de la France, et auquel votre digne président vient de rendre une justice si éclatante, a bien voulu m'en confier le soin particulier et la garde spéciale. Tant que sa confiance et celle de l'Assemblée me conserveront cette mission, je ne faillirai pas aux devoirs qu'elle m'impose.

La paix, messieurs, pour être féconde, pour être sérieusement acquise, ne peut reposer que sur des bases à la fois compatibles avec notre dignité et avec nos intérêts. Je ne saurais pas plus que vous séparer ceux-ci de celle-là. Et c'est pourquoi nous l'avons mise sous une double sauvegarde, l'affir-

mation du droit de la France et de notre respect religieux pour toutes nos obligations internationales.

C'est bien là, en effet, j'ose le dire, messieurs, tout le secret de notre politique étrangère, trop souvent méconnue et si injustement attaquée. Elle repose uniquement et absolument sur l'accomplissement rigoureux et scrupuleux des traités qui nous lient envers les autres puissances. Certes, et vous ne sauriez me reprocher cette prudence, je n'essaierai point aujourd'hui de provoquer et de poursuivre une modification à ces conventions que le passé nous a léguées ; j'en réclame la stricte observance, et j'en offre, de mon côté, la loyale exécution.

N'est-ce point là, messieurs, ce que nous commandent et notre dignité et nos intérêts ? Nous méconnatririons étrangement ces graves devoirs, si nous nous laissions entraîner à abandonner ce terrain. Il est bien la sauvegarde de la France, comme il est aussi la garantie de la paix de l'Europe ! Celle-ci, veuillez m'en croire, nous sait gré de nous y maintenir.

Ce langage aura, nous n'en doutons pas, le plus grand retentissement en France et à l'étranger, où il produira la plus favorable impression, dans un moment où ne cessent de surgir pour la France tant de difficultés diplomatiques. (Paris-Journal.)

Nous lisons dans le courrier politique du Figaro :

La langue politique qui avait déjà engendré le Septennat vient de s'enrichir d'un nouveau mot, la *septennalisation* de l'Assemblée. Il s'agit de ce projet dont M. Girardin sera le héros, mais dont l'invention, ne l'oublions pas, remonte à M. Aclocque, député de l'Ariège. On sera sans doute curieux de connaître dans toute sa teneur le projet de cet honorable député, projet qui comporte une constitution tout entière. Une communication bienveillante nous permet de le faire passer sous les yeux de nos lecteurs :

« Article I<sup>er</sup>. Jusqu'au 20 novembre 1880, le gouvernement de la France se compose de deux chambres et d'un chef du pouvoir exécutif qui continue à porter le titre de Président de la République.

» Art. II. L'Assemblée nationale restera en fonctions jusqu'au 20 novembre 1880.

» Art. III. Le Sénat se compose de deux cents membres pris parmi les membres de l'Assemblée nationale, qui sera réduite d'autant, à raison d'un membre pour les départements de France ou d'Algérie qui ont de un à trois députés, de deux membres pour ceux qui en ont de quatre à six, de trois membres pour ceux qui en ont de sept à dix et de cinq pour les autres, et de un pour les colonies.

La députation de chaque département élit celui ou ceux de ses membres qui doivent le représenter au Sénat.

» Art. IV. La durée annuelle des sessions ne peut excéder quatre mois.

» Art. V. Pour pouvoir aux vacances qui se produiront dans les deux Chambres, il n'est procédé aux élections qu'une fois par an.

» Pour le Sénat, elles auront lieu le 1<sup>er</sup> mai de chaque année pour tous les sièges vacants à cette époque.

» Pour la Chambre des représentants, l'élection aura lieu le premier dimanche d'août.

» Il est pourvu, ce jour-là, au remplacement de tous les membres décédés ou démissionnaires avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année où ont lieu les élections.

» Art. VI. Le siège du gouvernement est à Versailles ; c'est dans cette ville que se réunissent les deux Chambres.

» Art. VII. D'accord avec le Sénat, le Président de la République peut dissoudre la Chambre des représentants.

» Art. VIII. Il est pourvu à la vacance du pouvoir exécutif par les deux Chambres réunies en congrès sous la présidence du président du Sénat.

Ce projet sera-t-il discuté ? C'est probable. Sera-t-il adopté ? C'est plus douteux, quand on voit l'opposition qui se dessine

déjà contre la *septennalisation*. Cependant, à moins qu'on organise les pouvoirs du Maréchal et qu'une nouvelle loi électorale permette d'affronter sans danger la dissolution, il nous semble que la combinaison dont il s'agit scellerait sérieusement la trêve patriotique demandée par tous les partis.

Le Nord dément catégoriquement les bruits relatifs à une démarche éventuelle de la diplomatie allemande dans le but d'appuyer les réclamations de l'ambassadeur d'Espagne à Paris. Ce journal ajoute que le gouvernement de Berlin considère comme terminé son rôle d'intermédiaire entre les cabinets de Versailles et de Madrid depuis la reconnaissance par le gouvernement français du gouvernement du maréchal Serrano. Toujours suivant les informations du Nord, on aurait été loin au ministère des affaires étrangères allemand d'approuver le ton de la dernière communication de l'ambassadeur d'Espagne à Paris.

M. le général Espivent de La Villeboisnet vient de publier l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour du 15<sup>e</sup> corps d'armée.

Un entrepreneur de fournitures militaires, peu scrupuleux, a cru pouvoir acheter comme une denrée la conscience d'un sous-officier de planton.

Le sergent Dupoux, du 24<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, sollicité de salir son uniforme et de forfaire à son devoir d'honnête homme, a su rester digne de l'estime de tous et de la sienne.

Après avoir accepté l'argent qui lui était offert, afin de pouvoir bien constater les irrégularités de la gestion de l'entrepreneur, il s'est empressé de remettre la somme à ses chefs et de leur rendre compte de ce qu'il avait constaté.

Le général en chef félicite le sergent Dupoux de sa conduite honnête et intelligente, et le remercie d'avoir de nouveau hautement affirmé les principes de devoir et

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA MENDIANTE DE VILLE-D'AVRAY.

« Savez-vous où est ma mère, dites... Savez-vous où est ma mère ? »

Ainsi s'en va criant, sur la route de Normandie, la mendiante de Ville-d'Avray.

Et le passant s'arrête... Il regarde avec surprise la jeune fille à l'air inquiet, aux yeux hagards, et la pauvre enfant, comme frappée d'un réveil subit au milieu d'un songe affreux, semble poursuivre une idée fugitive... baisse la tête, la cache entre ses mains... et s'éloigne en pleurant.

Il y a bientôt sept ans que Marie et sa mère arrivèrent dans le hameau. C'était un soir d'automne, vers le milieu de septembre. Il faisait déjà froid : car la terre humide, réchauffée pendant le jour par un soleil encore ardent, exhalait aux approches du crépuscule les vapeurs glacées qui, pareilles à un

rideau de crêpe, enveloppaient les bois et les étangs voisins.

Comme elles étaient dans le village, il était nuit close, et il tombait de larges gouttes de pluie ; on les reçut dans une chaumière.

Elles venaient de bien loin et elles étaient bien lasses ; on les fit asseoir, et pour sécher leurs vêtements humides on alluma un grand feu de chénevolles. Elles passèrent la nuit dans la cabane hospitalière, et le lendemain elles achetèrent une petite maison isolée sur la lisière du bois, là-bas, à côté du grand étang, car elles ne voulaient pas retourner à la ville, et au milieu d'un monde égoïste et méchant, la vie leur paraissait longue et difficile.

La mère de Marie était infirme avant l'âge ; aussi quand une fois elle fut établie dans sa chaumière, elle n'en sortit presque plus ; mais chaque jour la bienfaisance ramenait Marie au village, et, pendant cinq ans, il n'y eut pas de malheureux dont elle ne séchât les larmes, pas d'indigents qu'elle n'aidât de quelques secours, pas de malades qu'elle ne soulageât d'un breuvage efficace ; sans doute elle avait puisé dans le malheur cette habitude ou plutôt ce besoin de compatir aux infortunes des autres, cette sensibilité divine qui bientôt lui mérita dans tout le voisinage le surnom d'ange de charité.

Elle venait d'atteindre sa dix-huitième année, et, comme elle était aussi belle que bonne, ce fut longtemps, parmi les plus riches garçons du village,

à qui solliciterait sa main ; mais elle fut toujours indifférente pour tous, et quand ils venaient le dimanche, à la danse du soir, lui présenter à l'envi leurs bouquets champêtres, elle payait leur offrande d'un gracieux sourire ; mais ces hommages la flattaient peu, la reconnaissance ne faisait sur son âme qu'une passagère impression, et son cœur ne battait plus qu'au nom de sa mère, et à la pensée du malheur.

Un jour, une lettre arriva, qui venait de la ville et qui leur fit répandre de grosses larmes. On n'a jamais su ce qu'elle contenait, mais, le lendemain, Marie, qui n'avait jamais quitté sa mère, se mit seule en voyage ; car depuis quelque temps surtout la bonne dame était souffrante.

Une semaine entière s'écoula... Marie est absente encore... elle avait sans doute, où l'avait envoyée sa mère, un malheur à consoler... Enfin elle revient, et, malgré la fatigue d'une longue route, elle traverse en courant le village ; elle est au seuil de la cabane, elle y cherche sa mère, elle n'y était pas !

Muette de saisissement et d'effroi, Marie s'arrête immobile, mais bientôt, d'une voix déchirante :

« Ma mère, s'écria-t-elle, ma mère, où donc es-tu ? Viens, viens, c'est la fille, c'est Marie qui t'appelle... Pourquoi te cacher ainsi ? Cesse, oh ! cesse un jeu cruel, ou quand tu viendras, tout-à-l'heure, tu m'embrasseras morte... Ma mère !... ma

mère !... »

Et ce cri que mille fois elle répète est emporté par la brise du soir.

Un vieillard l'avait suivie de loin. Quand il fut près d'elle, il lui prit la main et voulut l'emmener, et la pauvre fille le suivit sans résistance ; car le désespoir avait anéanti toutes ses facultés. Elle ne voyait plus, elle n'entendait plus ; pensait-elle encore ?

Le bon paysan la conduisit au cimetière du village, et là, tombant à genoux sur un peu de terre fraîchement remuée :

« Ma fille, lui dit-il en pleurant, agenouille-toi près de moi, et nous prierons ensemble... »

Mais elle, d'une voix frémissante :

« Tu mens, dit-elle, ma mère n'est pas là. »

Et, repoussant le vieillard d'une main convulsive, elle s'échappa à travers la campagne et la remplit de ses cris et du nom de sa mère.

La tristesse fut grande au hameau quand on apprit son nouveau malheur. Les premiers jours, chacun voulut à l'envi lui prodiguer ses soins, chacun voulait la recueillir sous son toit. Mais la pitié se dépense vite, on s'habitue bientôt à la voir souffrir, et deux mois après, en la voyant venir, on disait avec indifférence : « Voilà la folle. »

Cependant les traits de Marie se flétrissaient dans la douleur, ses joues se creusaient sous les larmes, et son teint se hâlaît aux ardeurs du soleil ! Plus

d'honnêteté qui ne cessent d'aimer l'armée, et d'avoir ainsi permis de livrer le fournisseur coupable à la justice.

Au quartier général, à Marseille, le 16 octobre 1871

*Le général en chef,*  
ESPIVET DE LA VILLEBOISNET.

Dimanche, à eu lieu à Milly, terre patrimoniale de Lamartine, l'inauguration du buste de l'illustre poète. Il a été prononcé quatre discours, dont deux par MM. Henri Lacretelle et Charles Rolland, députés de Saône-et-Loire.

Les journaux de Berlin racontent qu'un éditeur de cette ville vient de mettre en vente un dictionnaire français-allemand-italien-espagnol-latin-anglais-hollandais-suédois-tchèque-slovaque-slovène-polonais-serbe-croate-magyar. Ouf!

Il n'y a que les cervelles allemandes pour pondre de pareilles élucubrations!

Il résulte du rapport de M. Duval que l'application de la nouvelle loi militaire a donné en 1874, dans le département de la Seine, les résultats suivants :

Le nombre des inscrits a été de 14,442, dont 12,033 pour la ville de Paris, 1,374 pour l'arrondissement de Saint-Denis, et 1,035 pour l'arrondissement de Sceaux.

Sur ce chiffre de 14,442 inscrits : 6,595 ont été reconnus aptes au service armé et classés dans la première partie de la liste du recrutement cantonal, appelés ainsi à servir dans l'armée active de un à cinq ans.

4,323 ont été dispensés du service d'activité en temps de paix, comme aînés d'orphelins, fils de veuves, frères de militaires.

88 ont été dispensés continuellement du service militaire, à titre de membres de l'instruction publique ou d'étudiants ecclésiastiques.

2,460 appartiennent déjà à l'armée comme élèves des écoles de l'Etat, engagés volontaires.

966 ont été classés dans le service auxiliaire.

823 ont été ajournés à un an pour nouvel examen physique.

4,553 ont été réformés pour infirmités constatées et, par suite, exemptés comme impropres à tout service actif ou auxiliaire dans l'armée.

184 ont été rayés des listes du tirage comme décédés, indignes ou étrangers.

Le nombre de jeunes gens ayant demandé à contracter l'engagement conditionnel d'un an, dans les conditions déterminées par les articles 53 et 54 de la loi militaire, a été de 2,382, parmi lesquels on compte 613 bacheliers en lettres ou en sciences, ou élèves des écoles spéciales du gouvernement. Sur ce nombre de 2,382 candidats, 427 ont été refusés à la visite du commandant du dépôt de recrutement pour causes d'infirmités ou insuffisance de développement.

Sous le rapport de l'instruction :

d'hommages ! Plus de jeunes garçons aux flatteurs bouquets !

D'avidés étrangers étaient venus, qui avaient vendu la petite maison isolée sur la lisière du bois, là-bas, le long du grand étang. Plus de breuvages efficaces à porter aux malades ! plus de secours à distribuer aux indigents ! A peine lui restait-il, pour se couvrir elle-même, quelques vêtements souillés de poussière et déchirés par l'épine des buissons. Sa folie devint importune ; de l'indifférence on passa bien plus vite au dédain, et l'ange de charité n'est plus aujourd'hui que la mendicante du hameau ; et les mères de laisser courir leurs enfants après elle, et ceux-ci de la poursuivre de leurs cris railleurs : « Savez-vous où est ma mère, dites... savez-vous où est ma mère ? »

Ch. DOVALLE.

LES MEMOIRES DE M. GUIZOT, huit beaux volumes forts et gr. in-18, dont la valeur en librairie est de 60 francs, sont donnés en prime par l'Univers illustré.

Prix de l'abonnement d'un an, avec les *Mémoires de M. Guizot* : Paris, 33 fr. ; départements, 36 fr. ; expédition franco. Bureaux, rue Auber, 3, Paris.

12,619 conscrits savent lire, écrire et compter,

212 savent lire et écrire,

329 savent lire seulement,

765 ne savent ni lire ni écrire.

Pour le surplus, il n'a pas été possible de vérifier le degré d'instruction.

Quant au recensement de l'armée territoriale, qui a eu lieu cette année pour la première fois, il n'a donné lieu à aucune difficulté. Le nombre des inscrits ne s'élève pas à moins de 211,363 pour le département de la Seine, et ce n'est que lorsqu'il aura été procédé à la révision de ce grand nombre d'inscrits, qu'il sera possible de présenter un compte statistique détaillé des résultats d'une aussi vaste opération.

Le fils aîné du président des Etats-Unis, M. Grant, vient d'épouser une jeune fille catholique, miss Ida Honoré, belle-sœur de M. Potter Palmer, un des plus grands négociants de Chicago. M. Grant fils s'est engagé à laisser élever tous ses enfants dans le catholicisme.

Une dépêche de Chicago, du 25 octobre, dit qu'à la cérémonie du mariage assistaient plusieurs membres du corps diplomatique et des personnages de distinction.

M. le contre-amiral Léon-Pierre-Emile Dalmas de Lapérouse est mort lundi matin, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, à l'âge de 69 ans. Né à Brest le 18 août 1805, il fut nommé aspirant, en 1820, à sa sortie de l'Ecole de marine d'Angoulême. Il conquit successivement le grade d'enseigne en 1825, et celui de lieutenant de vaisseau à la suite de l'expédition d'Alger. Ce fut avec cette dernière qualité qu'il fit le tour du monde sur la *Venus* avec M. Dupetit-Thouars.

Nommé capitaine de corvette le 23 décembre 1840, il commanda en second la *Gloire*, dans la Plata, et en premier la *Naiade*, aux Antilles. L'année 1848 lui apporta les épaulettes de capitaine de vaisseau. Depuis, il a rempli les fonctions de major de la marine à Brest et à Cherbourg, et commandé successivement la *Psyché*, l'*Andromède*, la *Sérieuse* et la *Guerrrière*.

L'empereur lui conféra, le 42 août 1860, le grade de commandeur de la Légion d'Honneur et le nomma contre-amiral quatre ans après.

M. Emile Dalmas de Lapérouse est le frère du général de cavalerie Théobald Dalmas de Lapérouse.

Le nom de Lapérouse est assez répandu en France ; mais on n'ignore pas qu'il n'y a que deux familles, les Dalmas et les Barthez de Lapérouse, qui se rattachent à l'illustre Galaup de Lapérouse. Le grand navigateur étant mort sans enfants, les fils de ses deux sœurs furent autorisés, par une ordonnance royale de 1815, à porter le nom que leur oncle avait rendu si célèbre.

*Paris-Journal* annonce que plusieurs amis d'Auber, à la tête desquels se trouvent MM. Clesinger et Brandus, vont adresser une pétition au conseil municipal de Paris, pour demander une concession gratuite, afin d'inhumer les restes de l'illustre musicien, déposés dans un caveau provisoire à Montmartre.

On vient d'arrêter, et on va probablement expulser de France le nommé Trabuco, sujet italien, qui fut jadis condamné à mort pour complot contre Napoléon III, et dont la peine fut commuée en un emprisonnement à Belle-Isle, d'où on le fit sortir après le 4 septembre 1870.

### Éloge de M. Beulé

Prononcé à la séance de l'Académie des Beaux-Arts, le samedi 24 octobre 1874, par M. le vicomte HENRI DELABORDE, secrétaire perpétuel.

(Suite.)

Toutefois, si capable qu'il fût de sentir vivement le charme de ces spectacles et de subir ces influences, Beulé, dès sa jeunesse, ne se montrait pas d'humeur à s'y abandonner seulement en dilettante, à rechercher les beautés de l'art et de la nature pour l'unique plaisir de les goûter. Le savant, chez lui, le poète même était doublé d'un homme d'affaires très-actif, très-prompt à trouver

les moyens de tirer bon parti des choses et de conquérir dans la vie tout ce qu'il jugeait à juste titre devoir lui appartenir. Pourquoi hésiterions-nous à le reconnaître, puisque lui-même, presque à chaque page du *Journal* qu'il a publié, ne fait nulle difficulté de le laisser voir ? Et d'ailleurs, n'y a-t-il pas dans ce surcroît d'aptitudes, dans la souplesse de cette intelligence aussi déliée, aussi à l'aise dans le domaine de la pratique que sur le terrain de la spéculation pure ou de la haute érudition, quelque chose de trop heureusement privilégié, de trop caractéristique au moins pour qu'on s'abstienne de le signaler ?

Beulé était venu au monde avec un esprit de conduite instinctif, on dirait presque avec l'expérience innée des hommes et de l'art de les manier. Certes, il savait avant tout s'aider lui-même par le travail le plus opiniâtre, par l'emploi le plus judicieux de ses talents ; mais ne savait-il pas aussi intéresser si bien les autres à sa propre cause que ceux-ci, en s'entremettant pour lui, en arrivaient souvent à se persuader que leurs démarches mêmes n'avaient été ni suggérées, ni attendues ? Le grand mal, après tout, et qu'y aurait-il là qui autorisât le reproche ?

Beulé, sans doute, n'a jamais rien négligé, rien omis de ce qui pouvait lui assurer un avantage ou une ressource, depuis les études scientifiques auxquelles il demandait sur le passé quelque nouvel élément de certitude jusqu'à l'étude non moins zélée et toute actuelle des circonstances et des personnes ; jamais il n'a manqué de vigilance pour prendre avec à-propos ses points d'appui ; mais jamais non plus il n'a sacrifié aux calculs habiles le respect de son indépendance, au besoin du succès le sentiment de sa dignité.

Très-attentif à tout, aux intérêts de sa renommée comme au reste, il a pu, en raison de cette application même, prêter à des accusations d'autant plus ardentes qu'elles venaient des hommes les moins disposés au fond à lui pardonner d'avoir réussi : faut-il pour cela croire sur parole ceux qui attribuent à je ne sais quels procédés occultes des résultats obtenus au contraire à force ouverte, des victoires remportées au grand jour, des actes d'ambition, soit, mais d'une ambition aussi loyale dans les formes que le principe en était légitime et l'objet nettement précisé ?

Quoi de moins semblable, par exemple, à l'esprit de ruse, que cette habitude constante chez Beulé d'attaquer de front ses adversaires, quels qu'ils fussent, et de se découvrir lui-même. Quoi de plus opposé aux détours et aux finesses que l'attitude qu'il avait prise lorsqu'il s'était agi, à propos des prix de Rome, de défendre les plus justes privilèges de l'Académie et les plus chers intérêts de notre école ?

Nous ne voulons pas rallumer une guerre heureusement éteinte, ni récriminer contre le parti autrefois vainqueur, puisque ce parti est vaincu aujourd'hui. Grâce à l'intervention zélée d'un de nos confrères, alors directeur des Beaux-Arts (4) ; et aux mesures prises par un ministre appartenant comme lui à l'Institut, le bon droit a prévalu ; les juges naturels sont, depuis trois années, rentrés en possession de leur office comme les justiciables eux-mêmes ont retrouvé toutes leurs garanties. Ces jeunes artistes qu'on avait soustraits à la tutelle morale de l'Académie, ces jeunes talents qu'on semblait vouloir désaccoutumer du respect comme on les privait de la plus utile surveillance, ils sont maintenant, messieurs, rendus à votre sollicitude paternelle, à votre affection, qui se souvient en se portant sur eux de ce que d'autres vous ont jadis donné à vous-mêmes. Dans des solennités comme celle qui nous réunit en ce moment, ils ajoutent à la somme des grands exemples et des grands souvenirs l'appoint de leurs premiers succès, de leurs belles espérances, à l'éclat des gloires présentes les promesses de l'avenir ; mais, si justice a été ainsi faite de la prétendue réforme et des désordres qu'elle entraînait, pourrait-on sans ingratitude oublier celui qui, à l'heure du péril, a le plus énergiquement, le plus utilement combattu, et marchandé à Beulé une part principale dans le triomphe, comme il avait été dans la défense au poste le plus en vue et au premier rang ?

A l'époque où Beulé entamait, au nom de l'Académie dépossédée, cette lutte qu'il devait soutenir avec tant de vigueur, de déci-

(1) M. Charles Blanc.

sion et de talent, une année seulement s'était écoulée depuis qu'il avait été appelé par il y en avait dix qu'il était revenu perpétuel : déjà en crédit auprès du monde savant, Grèce, presque célèbre, mais d'une célébrité, déjà loin de ralentir son zèle studieux, en avait au contraire redoublé l'activité. Moins que personne, Beulé n'était homme à s'endormir sur un succès. Dans la conquête de la veille, il ne voyait guère qu'un encouragement à l'entreprise du lendemain, et plus il avait obtenu par son travail, plus il avait le cœur d'obtenir, plus il exigeait de lui-même, se pliant à tout, supportant tout sans fatigue apparente et, pour ainsi dire, avec une élasticité singulière de corps et d'esprit.

Aussi, lorsque après ses belles découvertes à Athènes et ses publications successives sur l'Acropole, sur le Péloponèse, sur l'Architecture au siècle de Pisistrate, etc., il crut avoir épuisé la matière que lui fournissait l'antiquité grecque, c'était au sol de l'Afrique, à ce qu'il pouvait recéler des ruines ou des souvenirs de Carthage, qu'il avait été demander la solution de problèmes tout autres et plus difficilement abordables. Là, par des fouilles pratiquées à ses frais, dans un pénible séjour dont sa jeune femme avait voulu partager les épreuves comme elle devait plus tard rester étroitement associée à toutes les occupations, à tous les événements de sa vie, il s'était mis en mesure d'apporter à la science, sinon des renseignements fort étendus sur l'art et la civilisation puniques, au moins quelques éclaircissements précieux sur la topographie de l'ancienne Carthage, sur l'emplacement, par exemple, qu'occupait sa nécropole ou sur la forme et les dimensions de ses ports.

Cependant, quelle que fût, dans les divers travaux qu'il avait menés à fin, l'importance attribuée par lui aux monuments de l'architecture ou de la sculpture, Beulé, avant le jour où il appartenait à l'Académie des Beaux-Arts, n'avait guère envisagé l'art qu'au point de vue de l'érudition et de l'archéologie proprement dite. Ses instincts dominants ne le portaient pas, comme il arrive aux artistes nés, à s'éprendre du beau pour le beau lui-même, à le deviner par pure intention, sans effort préalable, sans calcul du raisonnement ; s'il était appliqué, le cas échéant, à en relever les empreintes, là encore il avait entendu faire acte surtout scientifique et recueillir pour l'histoire des documents. Il n'en allait plus ainsi dans le milieu nouveau où le choix de l'Académie l'avait placé, et c'est ce que Beulé comprit avec sa promptitude et sa netteté d'esprit accoutumées. Sans forcer ses inclinations naturelles, sans rien renier de son passé, il sut s'initier à plus d'un secret qu'il n'avait pas eu jusqu'alors le loisir ou le besoin d'approfondir, et modifier dans un sens le plus expressément esthétique la direction de ses études ou les habitudes de sa pensée. Son talent littéraire même s'en ressentit.

On trouve des témoignages sans équivoque de cette transformation intellectuelle, de cette seconde manière, si l'on veut, jusque dans les écrits que lui inspire la polémique engagée au sujet des prix de Rome, jusque dans ces mémoires à consulter qu'il semblait ne composer que pour établir un point de fait ou pour discuter un point de droit. A-t-il à faire ressortir l'utilité de l'Académie de France à Rome telle que les anciens règlements l'avaient constituée, il en montrera les pensionnaires se préparant, en raison même des obligations prescrites, à la pratique du grand art, de la peinture décorative, de cette peinture « qui, dira-t-il, si elle fait la gloire des belles époques, est encore le salut des époques de doute et de transition. » S'agit-il d'opposer aux nouveaux procédés de récompense et à la mince satisfaction qu'ils peuvent procurer le souvenir de ce qui se passait autrefois :

« Dès l'âge de quinze ans, s'écria Beulé, ceux qui se vouaient à l'étude des arts supérieurs portaient avec joie un long noviciat... la pauvreté souvent la plus cruelle, dans l'espoir d'entendre un jour leur nom retentir sous la coupole du palais Mazarin, de recevoir des mains des maîtres de l'art ce privilège qui leur donne l'Italie, la liberté, l'avenir ! Lorsque dans quelque salle écartée vous annonçerez le vote de neuf jurés que vous aurez tirés au sort... pensez-vous faire battre les cœurs des artistes comme les fait battre cet antique Institut qui concilie les plus beaux noms de la France, qui s'appuie sur la confiance de la nation,

et qui est pour les lauréats l'image de la patrie qui couronne? Chimères, dites-vous; mais c'est pour des chimères que s'enflamment les âmes généreuses et qu'elles volent au sacrifice. Le bâton du maréchal de France n'est qu'une chimère pour cent mille soldats qui ne l'obtiendront jamais, et cependant cette chimère les conduit joyeux à la mort. Le grand prix de Rome n'est qu'une chimère pour la plupart de ceux qui le convoitent, et cependant cette chimère retient pendant dix ans sur les bancs de l'École cinq cents artistes qui travaillent avec énergie... Faut-il donc ôter aux récompenses qui inspirent tant d'abnégation leur vénérable auréole et leur grandeur? »

Il serait facile de trouver bien d'autres passages de même sorte dans ce qu'on pourrait appeler les plaidoyers de Beulé pour l'Académie et, à plus forte raison, dans ses ouvrages sur des sujets formels de critiques ou d'esthétique, dans ce volume, par exemple, qu'il a simplement intitulé : *Causeries sur l'art*, et qui, depuis des notices sur Polygnote et sur Appelle, jusqu'à des études consacrées à Velasquez et à Murillo, contient nombre de pages où, par un progrès rapidement accompli, l'écrivain se montre aussi bon juge des vraies conditions de l'art et de la valeur relative des artistes qu'il l'était auparavant des caractères historiques d'une époque ou de l'âge d'un monument.

Beulé, au surplus, n'avait garde de n'attribuer qu'à lui et à sa propre initiative ce développement subit de ses facultés; c'était à ses confrères de l'Académie des Beaux-Arts qu'il en rapportait surtout le mérite; c'était l'influence de leurs exemples ou de leurs conseils qu'il s'honorait en toute occasion d'avoir subie. Vers la fin de sa vie encore, le lendemain du jour où, en défendant les intérêts de l'art musical et le théâtre de l'Opéra, il avait à la tribune de l'Assemblée nationale remporté son plus grand succès oratoire, à vos félicitations unanimes, vous vous le rappelez, messieurs, il répondait par l'expression affectueuse de sa gratitude pour les grandes vérités et les doctrines qu'il avait reçues de vous et qu'il n'avait fait, disait-il, que reproduire après vous.

Beulé avait raison, sans doute, de reconnaître et de proclamer ainsi ce qu'il vous devait, mais le droit lui aurait appartenu aussi de se savoir bon gré de l'éloquence personnelle avec laquelle il soutenait vos principes, quelquefois même des opinions qu'il avait directement suggérées sa propre expérience ou son goût. Dans le domaine de la musique particulièrement, il pouvait sans imprudence se passer de guide et se fier à lui-même du choix de la route, sans courir le risque de s'y heurter à quelque difficulté imprévue. Doué d'un sentiment musical très-vif, que la pratique avait éclairé et fortifié depuis l'enfance, Beulé était en mesure par lui-même de traiter d'un art dont il avait étudié de près les moyens et familièrement consulté les œuvres. Il y parut bien toutes les fois qu'il eut l'occasion d'apprécier, sous leurs diverses formes, le génie ou les talents des compositeurs contemporains. Ses *Éloges* seraient pas, quant à la sûreté des doctrines et à la justesse des jugements, désavoués par un musicien de profession.

Est-il besoin d'ajouter qu'ils révèlent plus clairement encore un écrivain rompu à tous les secrets comme à toutes les habiletés littéraires, et que la plume dont ils sont sortis a aussi bien l'art de mettre en relief les grandeurs d'un caractère ou d'un talent, que d'en laisser discrètement pressentir les imperfections ou les faiblesses?

C'est ce qu'il faudrait dire également, si chacun ici ne le savait de reste, des autres discours prononcés par Beulé à cette même place où j'essaie aujourd'hui de parler de lui, et où le mieux serait sans doute de faire appel aux souvenirs de ceux qui l'ont entendu, qui en quelque sorte l'y voient et l'y entendent encore.

Oui, messieurs, j'en suis sûr, votre mémoire vous le représente trop bien pour que dans ces murs qui gardent l'écho de sa parole, sur ces bancs où l'on se pressait naguère pour l'écouter, personne ne retrouve dans l'illusion présente l'influence et les impressions du passé. Cette voix à la fois douce et vibrante qui, après s'être tout d'abord emparée de l'attention, la retenait si sûrement en s'assouplissant au sens intime de chaque phrase et presque de chaque mot, ne semble-t-il pas qu'elle n'a point cessé de charmer nos oreilles? Cette physionomie grave et

fine tout ensemble, où la vive expression de l'intelligence et ce qui subsistait encore de la jeunesse s'alliaient à l'expression de la dignité, d'une énergie toute virile, qui de nous ne croit l'avoir devant les yeux, tant l'image en est demeurée vivante au fond de nos cœurs?

N'était-ce pas hier que Beulé racontait devant vous, dans des termes dignes d'une aussi noble mémoire, les beaux travaux et l'irréprochable vie de Duban, ou que, avec une délicatesse de touche et une sûreté de main incomparables, il traçait le portrait d'un peintre qui, après avoir voulu être soldat, « garda pour l'état militaire une tendresse ressemblant au mal du pays », qui, après avoir été clerc de notaire à Paris, y devint bientôt un des meilleurs élèves de David, en attendant qu'il allât à Rome s'installer et vivre pendant près d'un demi-siècle de la vie du pays, sans rien perdre pour cela, sans rien modifier même de ses habitudes d'esprit et de sa bonne humeur toute gauloise? portrait achevé, véritable chef-d'œuvre de tact et de sagacité critique où les robustes qualités du talent de M. Schnetz sont aussi franchement mises en lumière que certains côtés de son tempérament moral sont légèrement et prudemment indiqués.

Schnetz, dit-on, vers la fin de sa longue existence, demandait un jour à Beulé comment il s'y prendrait pour parler de lui, quand le moment serait venu de lui rendre ce devoir posthume. Et il ajoutait, avec cette bonhomie un peu narquoise qui était le trait distinctif de son caractère : « Vous avez bien dans quelque coin de vos tiroirs un petit projet d'oraison funèbre à mon intention. Laissez-moi voir cela. Parmi les honneurs et les privilèges dont nous jouissons, nous autres académiciens, la certitude d'être après notre mort loués par vous n'est pas le moindre, et je ne serais pas fâché pour ma part de connaître les moyens que vous emploieriez pour démontrer que j'ai été un grand homme. » Je ne sais jusqu'à quel point Beulé était en mesure de satisfaire à la demande, mais vous savez tous, Messieurs, comment il s'acquitta de sa tâche le jour où il eut à rappeler les titres du confrère éminent que vous aviez perdu. Si Schnetz eût, comme il le souhaitait, connu à l'avance les pages que Beulé lui a consacrées, il se fût senti sans doute assez bien recommandé par les louanges qu'elles contiennent, pour se résigner à souscrire aux réserves faites çà et là, et pour ratifier de tous points un jugement qui, sauf la différence des talents et des hommes, a la même autorité, le même prix que ces autres jugements publics antérieurement portés par Beulé sur Horace Vernet et sur Ingres, sur Duret, Hittorff et Flandrin.

Suit-il de là que ces notices si éloquentes qu'elles soient n'offrent qu'un intérêt biographique ou des enseignements limités à l'appréciation d'une manière individuelle, d'un style particulier, d'une série donnée d'ouvrages ou de faits? Rien de moins vrai, ni au fond de moins conforme aux inclinations et aux coutumes d'un esprit ami des règles, des doctrines fixes, d'un esprit très-conservateur par croyance et par goût, en matière d'art comme ailleurs. Dans ses éloges académiques aussi bien que dans ses écrits, Beulé ne néglige pas, tant s'en faut, de ramener aux immuables principes du vrai et du beau les variations que l'un et l'autre ont pu subir quant aux formes, et de travailler ainsi à rétablir, avec trop d'opportunité malheureusement, des notions à demi perdues ou compromises. (La fin à demain.)

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous continuons à extraire du compte-rendu officiel ce qui intéresse le plus particulièrement notre ville et son arrondissement.

#### Conseil général de Maine-et-Loire.

Séance du 21 octobre.

Présidence de M. le comte de CIVRAC.

Le Conseil émet le vœu de voir affecter par l'Etat une somme de 20,000 fr. pour l'exhaussement de la traverse de Montsoreau, route n° 147.

Le Conseil vote une somme de 3,465 fr. pour réparations extraordinaires au tribunal de Saumur.

Une discussion intéressante a lieu entre M. Abellard, M. le préfet, M. Chevalier, Oriolle et de Soland, au sujet d'un crédit de 500 fr. demandé comme subvention à la co-

lonie de Mettray. A la fin du débat, le crédit est mis aux voix et adopté.

Séance du 22 octobre.

Le Conseil général émet un vœu en faveur du transfert à Martigné-Briand de la brigade de gendarmerie de Noyant, établie à raison des travaux de construction du chemin de fer de Montreuil-Bellay à Angers.

Le Conseil vote un crédit de 400 fr. nécessaire à l'entretien de la caserne de gendarmerie de Saumur.

Conformément aux propositions de M. Juchault, il est voté un crédit de 44,000 fr. pour l'établissement des sourds-muets, et sept bourses sont accordées à des élèves du département parmi lesquels nous remarquons :

Gravéron Marie, de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

Gautier François, de Saint-Cyr-en-Bourg. M. Juchault, rapporteur, propose au Conseil général de nommer, en conformité de la loi du 19 mai 1874 sur le travail des enfants dans les manufactures, une commission par arrondissement.

Il donne lecture au Conseil de liste comprenant 45 noms pour 4 des arrondissements, la 3<sup>e</sup> commission n'ayant pu trouver que 5 noms pour l'arrondissement de Baugé.

M. Abellard demande comment ces listes ont été composées? Qui a choisi les noms? Qui les indiqués à la commission?

M. Chevalier répond que la commission, en présentant ces noms, les a par cela même acceptés.

M. Abellard insiste et demande si la commission a examiné ces noms, si elle les a discutés?

M. de la Bourdonnaye et M. Chevalier déclarent que la commission, dans cette affaire comme dans toutes les autres, a fait son devoir, et que les listes ont été examinées en conscience, et M. Chevalier, en qualité de président de la troisième commission, ne peut admettre qu'on vienne dire que ces noms ont été acceptés sans examen.

M. de Civrac, président, fait observer à M. Abellard que toutes les fois qu'une commission fait une proposition, elle en prend la responsabilité et que nul n'a le droit de lui demander davantage.

L'incident est clos.

M. Abellard proteste de ses intentions; il n'a voulu en quoi que ce soit blesser ses collègues et sa parole a trahi sa pensée, si ce qu'il a dit a pu causer une impression fâcheuse; il n'a cherché qu'à s'éclaircir.

Sur l'observation de M. le président que le travail n'étant pas complet il y a lieu d'en proposer la remise au lendemain, la remise de l'affaire est prononcée par le Conseil général.

On a arrêté dimanche à Angers un individu qui, dit-on, a été condamné par contumace à la détention perpétuelle pour participation aux faits de la Commune.

Il était employé depuis plus d'un an dans une maison de commerce d'Angers.

A la majorité de 18 voix contre 7, le Conseil général de la Sarthe vient de sectionner la ville du Mans en onze sections.

Ainsi, dorénavant, le conseil municipal du Mans sera représenté par onze quartiers différents.

L'Union libérale de Tours dit qu'il est question d'établir, dans un avenir prochain, une garnison militaire à Chinon.

Parmi les élèves-ingénieurs de première classe hors concours qui viennent d'être nommés ingénieurs au corps des ponts et chaussées, on remarque le nom de M. Solacroup, fils de l'éminent directeur de la compagnie d'Orléans.

Un affreux événement est venu attrister, mercredi dernier, la commune de Pouant, arrondissement de Loudun.

Les époux Quentin étaient occupés à travailler dans les champs; leurs deux enfants, un petit garçon de treize ans et une petite fille de cinq ans gardaient pendant ce temps-là quelques moutons et un âne à une distance de quatre à cinq cents mètres de leurs parents.

La petite fille eut froid; pour la réchauffer, son frère alluma du feu; mais s'étant aperçu que l'âne s'était beaucoup trop éloigné, il courut pour le rattraper, laissant sa sœur auprès du feu.

Tout à coup, les parents entendirent des cris déchirants, et ils virent la pauvre petite

fillette qui était enveloppée par les flammes. Ils se précipitèrent sur elle pour tâcher de les éteindre; mais, malheureusement, tous leurs soins furent inutiles, et la pauvre enfant mourut deux heures après dans d'horribles souffrances.

Le tribunal correctionnel de Pontoise a, dans son audience du 14 octobre, rendu un jugement intéressant en ce qu'il condamne une prétention généralement admise par les boulangers.

Les boulangers prétendent généralement qu'ils ne peuvent garantir le poids des pains de fantaisie.

Le tribunal se fondant sur ce que, dans l'usage général, le pain, qu'il s'agisse de pain ordinaire ou de pain de fantaisie, est toujours vendu au kilogramme ou à la livre, de telle façon que l'acheteur paie non pas le poids supposé du kilogramme ou de la livre, qu'il suit de là que le boulanger est obligé de lui fournir la quantité de pain qu'il lui fait payer, a condamné le sieur Debrabant à 50 fr. d'amende et a ordonné la publication du jugement aux frais dudit sieur Debrabant.

Le numéro de l'Illustration qui a paru dimanche contient une gravure représentant la visite du grand-duc Constantin à l'Exposition de l'ingénieur Ernest Bazin. Notre compatriote explique au grand-duc la construction du nouveau système de navire dont il est l'inventeur. On sait que l'invention de M. Bazin a pour but de diminuer les frottements de l'eau sur les parois du navire, et par suite d'accroître considérablement la vitesse de la marche.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE SAUMUR,

Rue Basse-Saint-Pierre, n° 6.

L'une des plaies de notre époque, si profondément troublée, c'est la diffusion des mauvais livres, qu'une presse licencieuse et impie répand, chaque jour, par milliers, et dont les doctrines perverses menacent de tout détruire, religion, famille, société.

A la coalition du mal il faut opposer la coalition du bien, au mauvais livre le bon livre, au mensonge la vérité, à une littérature athée et matérialiste une littérature morale et chrétienne.

Tel est le but que s'est proposé la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Saumur, en offrant aux familles une bibliothèque choisie, où elles pourront trouver, en grand nombre, des ouvrages intéressants, que l'on peut lire sans danger, où tout au contraire est fait pour orner l'esprit, former le cœur et faire naître dans l'âme l'amour du vrai, du beau et du bien.

Cette bibliothèque, qui compte déjà plusieurs milliers de volumes, s'enrichit chaque année de tous les ouvrages nouveaux publiés par la presse catholique.

Elle est ouverte le mardi et samedi de chaque semaine, depuis 2 heures de l'après-midi jusqu'à 3 heures.

Rue Basse-Saint-Pierre, n° 6.

### Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, le 28 octobre, à l'Agence Havas :

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à 9 heures, à l'Élysée, sous la présidence du maréchal.

M. Tailhand, ministre de la justice, est de retour à Paris.

Le général de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, et le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, sont attendus à la fin de la semaine.

Les élections municipales seront probablement fixées au 29 novembre.

Berlin, 28 octobre.

Il paraît certain que le comte d'Arnim sera aujourd'hui même mis en liberté sous caution.

Le tribunal délibère en ce moment sur le chiffre de la caution.

Le comte d'Arnim a été autorisé, pour cause de maladie, à quitter l'hospice de la Charité aujourd'hui à midi et quart pour se rendre à son domicile.

Une dépêche de l'Agence Havas, que nous reproduisons sous toutes réserves, annonce que don Alphonse, avec 4,000 hommes, a repassé l'Èbre et est arrivé à la Seo d'Urgel le 21.

Pour les articles non signés : P. G. DUT.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Espagne: attaque de Bé-hobie par les carlistes; — Le *Phylloxera*; — Expériences faites par M. Bazin en présence du grand-duc Constantin de Russie; — Un voyage aux Pyrénées, d'après le tableau de M. Bridgmann; — La pêche à la lumière électrique sur le lac de Retournemer (Vosges); — Au Pauvre Diable: inauguration des nouveaux magasins. — Une lune de miel, nouvelle, par M. Constant Améro (suite). — Revue financière de la semaine. — Les Agences publiques devant la justice. — Bulletin bibliographique. — Courses de Chantilly. — Faits divers. — Inauguration du monument de Bagnoux.

Gravures: Inauguration du monument élevé à la mémoire du commandant de Dampierre et des mobiles de l'Aube tués pendant le siège de Paris. — Expériences faites par M. Bazin en présence du grand-duc Constantin de Russie. — La pêche à la lumière électrique dans un lac des Vosges. — L'insurrection carliste: Lerin, poste avancé de la ligne républicaine en avant de Monte Jorra; — L'affaire de Bé-hobie. — Un voyage

aux Pyrénées, d'après le tableau de M. Bridgmann. — Cartes des invasions successives du *Phylloxera* depuis son apparition (3 gravures). — Les grands magasins du Pauvre Diable: vue intérieure. — Buste du commandant de Dampierre par M. de Vasselot. — Echecs. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>e</sup>,  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 90<sup>e</sup> fascicule, REQ à RET, est en vente.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

## REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, consti-

pations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65 311.

Vervant, le 28 mars 1866

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 78,364.

M. et M<sup>me</sup> Léger, de Maladie de foie, diarrhée tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Epuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 25; 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, épicerie, la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers: Du Barry et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

#### Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 40 — — — — —  
5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 OCTOBRE 1874.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	62	15	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	690	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	431	20	1 25	»
4 1/2 % jouiss. mars.	88	75	»	»	»	Crédit Mobilier.	337	50	5	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	632	50	»	12 50
4 % jouissance 22 septembre.	77	75	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	550	»	5	»	»	Société autrichienne, j. janv.	680	»	»	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	331	25	1 25	»	»	OBLIGATIONS.				
Emprunt 1872.	99	85	»	»	»	Est, jouissance nov.	532	50	2 50	»	»	Orléans.	296	75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	220	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	913	75	2 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	293	75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	433	75	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	637	50	»	2 50	»	Est.	302	»	»	»
— 1865, 4 %.	473	75	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	1085	»	6 25	»	»	Nord.	292	25	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	306	»	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	852	50	2 50	»	»	Ouest.	292	25	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	278	75	1 75	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	555	»	5	»	»	Midi.	293	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3985	»	10	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	»	Deux-Charentes.	261	50	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	551	25	»	1 20	»	Compagnie parisienne du Gaz.	772	50	»	2 50	»	Vendée.	247	50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	480	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	40	»	»	3 75	»	Canal de Suez.	476	25	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	365	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	237	50	»	»	»					
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	852	50	»	7 50	»											

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 4 mai 1874).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)  
9 — 01 — — — — — omnibus.  
1 — 31 — — — — — soir.  
4 — 12 — — — — — express.  
7 — 27 — — — — — omnibus.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 30 — — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — — express.  
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — — —  
10 — 28 — — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48.

### A VENDRE UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges.

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saint-Mathurin.

### A AFFERMER Pour le 2 février 1875. UNE PRAIRIE

Nommée

#### L'ILE SAINT-JEAN,

Située commune de Saint-Rémy-la-Varenne, et, par extension, commune du Thourel, contenant 27 hectares environ.

Cette prairie peut être exploitée avantageusement par un herbager.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. PIGNON-CAILLEAU, expert à Grézellé, ou à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saint-Mathurin. (472)

### A LOUER PRÉSENTEMENT.

En totalité ou par parties.

Rue du Petit-Maure (place Saint-Pierre).

### MAISON GARNIE

Composée, au rez-de-chaussée, de: cour, cuisine; serre-bois, office, salle à manger, salon et cabinet de travail; au premier étage, trois chambres à coucher, lingerie et chambre de domestique; greniers sur le toit.

Cette maison pourrait convenir à un officier marié ou à trois officiers célibataires.

S'adresser à M. CARON, ancien secrétaire de la sous-préfecture. (533)

### A LOUER PRÉSENTEMENT.

#### UNE MAISON

Avec Cour, Jardin, Remise et Écurie.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 8 et 10.

Comprenant:

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;

Trois chambres de domestiques et greniers;

Cour, écurie et remise; caves. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (328)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

#### UNE MAISON

Située à Saumur, levée d'Enceinte,

Actuellement occupée par M<sup>me</sup> de Loménie.

S'adresser rue du Champ-de-Foire, 14. (498)

COMMUNE DE DOUCES.

### ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Douces prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Douces, le dimanche 8 novembre 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

1 <sup>o</sup> 549 mètres courants de terrassements.	589 f. 79
2 <sup>o</sup> 549 mètres courants d'empierrement.	1 775 75
3 <sup>o</sup> Travaux d'art.	142 46
4 <sup>o</sup> Somme à valoir.	92 02
Total.	2 400 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent Voyer cantonal de Doué, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

### DENTS

et dentiers complets, posés sans extraction des dents restantes, ni des racines ou chicots, et sans aucune souffrance. Aussi inaltérables qu'invisibles, ces dents broient tous les aliments, comme les dents naturelles.

Guérison, nettoyage, redressement, séparation, égalisation, extraction des dents.

M. ACHILLE, Dentiste de Paris, visible tous les jours, à son cabinet, à Saumur, 12, rue du Petit-Maure, 12, à Saumur. (477)

UNE DAME VEUVE demande un emploi près d'une personne seule, monsieur ou dame. S'adresser au bureau du journal.

### L'HYDROCÉRASINE MAUREL

brevetée s. g. d. g., modère la transpiration, sans danger pour la santé, en détruit la mauvaise odeur.

Appréciée surtout pour la toilette des dames comme tonique et rafraîchissante, elle raffermi les organes, les rajeunit et empêche les fleurs blanches.

### LA VULNÉRINE MAUREL

honorisée d'un rapport spécial à l'Académie de Médecine, appuyée de nombreux certificats de médecins distingués pour ces heureuses guérisons, est le meilleur antiputride. Elle purifie l'air et en détruit les miasmes morbifiques. Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, brûlures, morsures, contusions, ulcères variqueux, piqures d'insectes venimeux, arrête les hémorrhagies, empêche la gangrène, fait disparaître toute odeur, soulage l'obésité, etc. Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrière, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. HENRIET, Louis, BRARD, pharmaciens à Angers; JACOBY, pharmacien à Bangé; LEROY, pharmacien à Cholet; GABLIN, pharmacien à Saumur; PÉREAU, pharmacien à Segré. (130)

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

## LE MAGASIN D'ÉPICERIE de PAPIN-LEROY

Est transféré rue d'Orléans, 33, et rue Dacier, 38.

### ANCIENNE MAISON OUVRARD,

à l'angle faisant face au Café de la Paix.



**GUÉRISON INSTANTANÉE**  
EAU ANTI-NEURALGIQUE  
M. NICHÉLY PHARMACIEN  
PARIS

**NEURALGIES (faciales), MIGRAINES**  
(non gastr.) **OTALGIES** (névralgies de l'oreille.) **MAUX DE DENTS** (hors même qu'elles) se guérissent.

AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'inventeur a choisi le meilleur mode de conservation en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à servir instantanément dans les cas de douleurs aiguës. — Prix, 40 fr. — Fiacon contenant quatre « Prix, 40 fr.

À Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedeveigne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

### HYGIÈNE PRODUITS RECOMMANDÉS SANTÉ

**ASTHME** Catarrhe, Oppressions, Toux, Palpitations, calmés à l'instant et guéris par les **TUBES LEVASSEUR**. Boîte: 3 fr.

**NEURALGIES** Migraines, Crampes d'estomac et toutes les maladies nerveuses sont guéries immédiatement par les **PILULES ANTI-NEURALGIQUES** du Dr CRONIER. La boîte: 3 fr., chez LEVASSEUR, pharm., rue de la Monnaie, 23, Paris.

**BAIN DE PENNES** Contre l'épuisement des forces, l'appauvrissement du sang, les douleurs rhumatismales. **BAIN de MER** chez soi en toute saison. Remplace les bains alcalins, salins, sulfureux, etc. — Paris, rue Latran, 1. Dans les pharmacies et établissements de bains.

**BENEDICTINE** Célèbre liqueur de l'Abbaye de Fécamp, la meilleure de toutes les liqueurs de table. Tonique, digestif, apéritif et anti-cholérique. Toujours exiger l'étiquette ci-contre.

**PILULES DE BLAUD** EMPLOYÉS PAR LES MÉDECINS avec le plus grand succès de la **CHLOROSE** (pâles couleurs), maladie des jeunes filles. — Chaque pilule porte le nom ci-contre. Le flacon: 5 francs; le demi flacon: 3 francs. Dépôt dans chaque pharmacie.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.